

Mail reçu le 22/03/2021 à 21h59

Enquête publique lycée de Créon mars 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous avons accueilli avec soulagement la nouvelle de l'implantation d'un lycée à proximité et dont on espère qu'il répondra au besoin de scolarisation post- collège des populations croissantes de l'entre deux mers.

Par contre les conditions de sa mise en œuvre et son futur fonctionnement peut soulever de sérieuses inquiétudes quant aux conséquences et ce sur plusieurs plans :

- **Sur le plan des circulations** : La population du territoire s'est augmentée de façon considérable sans que pour autant les infrastructures routières soient modifiées. Qu'en sera-t-il avec l'afflux prévisible de véhicules motorisés des futurs usagers du lycée (Lycéens, familles, bus, personnels, fournisseurs...)

Les voies de circulation « péri – créonnaises » déjà saturées ne pourront pas permettre une desserte satisfaisante du lycée. Il en est de même des nuisances que devront supporter les riverains et qui doivent être prises en compte afin d'apporter des préventions.

Des modes de déplacement alternatifs aux véhicules motorisés sont indispensables. Des voies sécurisées, réservées aux piétons et/ou cyclistes doivent être aménagées et accessibles dès l'ouverture de l'établissement.

- **Environnement et terres agricoles** : La zone agricole « protégée », les espaces naturels et la biodiversité ne résistent pas aux grignotages progressifs de l'urbanisation dans laquelle j'inclus la future cité scolaire. La part des terres cultivables absorbées par le projet devrait être compensée en superficie égale par d'autres terres afin de ne pas simplement subir une nouvelle amputation préjudiciable à l'autonomie agricole du territoire concerné.
« Le Pôle Territorial du Cœur de l'Entre-deux-mers » fait le diagnostic de l'insuffisance de l'autonomie alimentaire alors même que la demande de produits locaux de qualité ne fait que croître. Les efforts des cantines pour nourrir nos enfants avec les ressources locales se heurtent visiblement à l'insuffisance de l'offre.

La qualité des repas proposés aux jeunes et leur impact environnemental doivent être pris en compte en amont. Ce nouveau besoin doit être l'occasion de permettre à de jeunes agriculteurs et maraîchers de s'installer sur le territoire.

En conclusion, en tant qu'habitant du territoire je ne peux qu'envisager favorablement l'arrivée de cet établissement scolaire mais qui ne doit pas voir le jour au détriment de la qualité de vie de la population.

AM Millera, Sadirac